

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



Mémoire au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2020 relative aux délégations de compétences communales au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2020 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2021.

Vu le dossier présenté par [REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire afin que le site cinéraire de la commune de [REDACTED] soit mis à disposition à l'usage de la commune de [REDACTED].

**ARRÊTÉ**

**Article premier :** La concession cinéraire n° 659\_3, située sur le site cinéraire de [REDACTED], est attribuée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y faire la concession cinéraire.

**Article 2 :** Cette concession est accordée à titre de précaire pour une durée de 15 ans, prenant effet le 28 avril 2021 et expirant le 27 avril 2036.

**Article 3 :** La concession est accordée au titre d'une concession bénéficiaire.

**Article 4 :** Sous réserve d'acceptation, le site de concession cinéraire précité est destiné par une délibération de Limoges Métropole, au bénéfice de la commune de [REDACTED] (département) d'un côté, pour assurer une concession cinéraire aux personnes âgées de moins de 65 ans, conformément au modèle de la concession cinéraire n° 659\_3, pour permettre la meilleure utilisation de la zone, la place au grand respectueux et à l'équilibre.

Le montant de la taxe de concession cinéraire, les modalités de répartition et de déduction des différents éléments de la taxe sont précisés par le président de Limoges Métropole.

**Article 5 :** Toute modification présentée au développement de la taxe, telle que l'augmentation de l'impôt ou l'ajout de nouvelles modalités de concession cinéraire, est soumise à l'approbation du conseil communautaire de Limoges Métropole. Toute modification de la concession cinéraire est soumise à l'approbation du conseil communautaire de Limoges Métropole, sous réserve de la prise en compte des modalités de la concession cinéraire.

Limoges Métropole, représentée le cas échéant par le président de Limoges Métropole.

### DÉCISION

# Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 659\_3

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mai 2025

 **DEC\_FUNER\_659\_3\_ATTRIBUTION\_CONCESSION.pdf**  
(.pdf, 463,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**